

Résolution proposée par la délégation de Palestine

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Le droit de vote à l'assemblée générale de l'ONU

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'en 2012, notre pays, alors observateur, s'est vu accordé à la fois le statut d'État non-membre et la reconnaissance de « l'État de Palestine », alors qu'il existe ainsi depuis 1948

Notant avec plaisir que 139 États membres de l'ONU considèrent la Palestine comme un pays

Regrettant qu'Israël continue d'ignorer et de nier l'existence de l'État de Palestine

Prenant en compte que le statut actuel de l'État de Palestine ne permet pas au pays de voter aux Nations Unies, ce qui est inacceptable et constitue une violation des droits de l'État

Lance un appel à l'ONU et ses membres pour permettre à notre humble État de devenir un membre actif à part entière de l'ONU afin qu'il puisse voter à l'Assemblée générale. La Palestine a obtenu le statut d'État par l'ONU en 2012 et devrait pouvoir agir en tant que tel.

Demande qu'Israël et les 53 autres pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine de le reconnaître, comme beaucoup l'ont déjà fait, car il est question d'une coexistence pacifique au Moyen-Orient.

Le texte français fait foi